





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-201**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1107596-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET
COMMUNALE - EXERCICE 2017**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Danielle SANTAMARIA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Direction Espaces Verts

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Danielle SANTAMARIA

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET COMMUNALE - EXERCICE 2017- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme chaque année, la commune d'Aix-en-Provence réalise des travaux sylvicoles sur son domaine forestier dans le but de l'améliorer, de le valoriser pour l'accueil du public et d'ouvrir le milieu afin de favoriser l'implantation du gibier. En outre, ces travaux peuvent réduire le risque lié à l'incendie.

L'Office National des Forêts nous a transmis le projet du programme de travaux d'entretien et d'amélioration à réaliser en 2017 en forêt communale :

Objet de l'opération :

1-Canton de Saint Pons, parcelle cadastrale LM 24 : création d'une plantation de 400 feuillus sur une surface de 0,5 hectares incendiée en juin 2016.

Les travaux consisteront en :

- le passage du broyeur à cailloux,
- la confection de potets,
- la fourniture de plants de feuillus,
- la fourniture de 400 manchons,
- la fourniture de 800 tuteurs châtaigners,

- la mise en place des plants,

Le coût prévisionnel hors taxes de ces travaux, décomposés dans la fiche jointe, est évalué à un montant total de 3524 € HT, soit 4228,80 € TTC.

2-Canton du Grand Arbois, parcelles cadastrales LC 4, LB 5, LB 66 no LB 87 et LB 89, réparties sur une surface de 8 hectares.

Les travaux consisteront en :

- Dépressage manuel,
- L'élagage à 2 m de hauteur,
- Le broyage des rémanents au tracteur sur 6 hectares,
- Le broyage des rémanents en manuel sur 2 hectares.

Le coût prévisionnel hors taxes pour ces travaux, décomposés dans la fiche jointe, est évalué à un montant total de 15040,00 € HT, soit 16544,00 € TTC.

Le coût prévisionnel global hors taxes de ces travaux, s'élève donc à 18564,00 € HT, soit 20772,80 € TTC.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par l'Office National des Forêts. Le coût hors taxes de cette assistance technique est de 2000 € HT, soit 2400,00 € TTC.

En conséquence, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de faire réaliser les travaux sus visés,
- **SOLLICITER** l'attribution d'une subvention de 50% auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante,
- **PRENDRE L'ENGAGEMENT** de financer la part des dépenses non couverte par la subvention sur les ressources propres de la Ville, au budget 2017, sur la ligne d'imputation 90833 2117 686 qui présente les disponibilités nécessaires,
- **CERTIFIER** que la Commune n'a pas délégué compétence à un regroupement de communes pour l'opération concernée,
- **PRENDRE L'ENGAGEMENT** d'entretenir les parcelles concernées conformément au règlement d'attribution des subventions du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

DL.2017-201 - GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET COMMUNALE - EXERCICE 2017-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Votre interlocuteur
 JEAN-YVES MARTEL
 Tel : 04 42 89 89 18
 Mèl : jean-yves.martel@onf.fr
 Tel Portable : 06 11 13 15 62

N° DEC-17-874508-00217830 / 03333
 Certifié ISO 9001 - ISO 14001

Adresse de livraison principale COMMUNE DE AIX-EN-PROVENCE DIRECTION DES ESPACES VERTS PARC SAINT MITRE 13090 AIX EN PROVENCE	Adresse client COMMUNE DE AIX-EN-PROVENCE DIRECTION DES ESPACES VERTS PARC SAINT MITRE 13090 AIX EN PROVENCE
--	---


Forêt communale d' AIX-EN-PROVENCE Objet de la prestation : Travaux en forêt communale - programme 2017	Coordonnées Client : Tél : 0442937000 - Fax : 0442937010 SIRET 21130001700012
---	--

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX SYLVICOLES SUBVENTIONNES					
Honoraires d'ATDO-MOE					
<input type="checkbox"/> Assistance technique à donneur d'ordre (Ref : 06-MOE-ATDO) Date de réalisation : Entre le 01/01/2017 et 31/12/2017		FO		20,00	2 000,00

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
<input type="checkbox"/> Réalisation d'une éclaircie sous forme de travaux Canton du Grand Arbois (Ref : 04-ECLT-ECL00) Localisation : parcelles cadastrales n° LC 4, LB 5, LB 66, LB 87 et LB 89 Dans un peuplement de pins d'Alep, brutia et Pins Pignons mise à distance des arbres à 2m, élagage des tiges conservées et broyage des résidus Date de réalisation : Entre le 01/01/2017 et 31/12/2017	8,00	HA	15 040,00
<input type="checkbox"/> Mise en place de plants en conteneur en sol travaillé au préalable (potets ouverts) (Ref : 04-PLAN-DST02) Localisation : Parcelle cadastrale LM 24 Canton de St Pons : création d'une plantation feuillue sur la zone incendiée en juin 2016 avec préparation du sol, fourniture des plants et manchons de protection contre le gibier Date de réalisation : Entre le 01/07/2017 et 31/12/2017	400,00	PL	3 520,00
<i>Total estimatif HT</i>			18 560,00
Sous-total			
2 000,00 € HT			

TVA			Total HT	2 000,00 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽¹⁾	400,00 €
20,00%	2 000,00	400,00	Total TTC ⁽¹⁾	2 400,00 €

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois. Le 13/04/2017 Responsable de l'offre : 	Devis lu et accepté pour un montant de : 2 000,00 € HT 2 400,00 € TTC ⁽¹⁾ Transmis en retour à l'ONF pour exécution : A _____, le _____ (Signature nom, fonction)
---	--

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf.prestations@onf.fr
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).
 - Entreprise agréée pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément : IF00267).
 - Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative



Forêt communale d'Aix en Provence
Travaux d'amélioration en forêt communale (AFC)
Année 2017

La commune d'Aix en Provence réalise chaque année des travaux sylvicoles sur son domaine forestier dans le but de l'améliorer, de le valoriser pour l'accueil du public, d'ouvrir le milieu afin de favoriser l'implantation du gibier ; ces travaux peuvent en outre, réduire le risque lié à l'incendie.

Les lieux relèvent du Régime Forestier, à ce titre nous vous proposons une programmation de travaux pour l'exercice 2017.

=====

➤ **Canton de Saint-Pons, parcelle cadastrale n° LM 24 ; création d'une plantation de feuillus sur une zone incendiée en juin 2016 :**

Superficie : 00ha 50a

Quantité de plants : 400

- Passage du broyeur à cailloux (PU 1200€ ht/ha) = 600 €
- Confection de potets, section 40cmx40cm (PU 1, 50€ht/U) = 600 €
- Fourniture de plants feuillus, godets 400 cc :
 - 100 frênes (PU 1, 10€ ht/U) = 110 €
 - 60 sorbiers (PU 1, 75€ht/U) = 105 €
 - 60 églantiers (PU 1,15€ht/U) = 69 €
 - 60 aubépines (PU 1, 15€ht/U) = 69 €
 - 60 filaires (PU 1, 25€ht/U) = 75 €
 - 60 arbousiers (PU 1, 60€ht/U) = 96 €
- Fourniture de 400 manchons (PU 0, 35€ht/U) = 140 €
- Fourniture de 800 tuteurs châtaignier (PU 0, 30€ht/U) = 240 €
- Mise en place des plants (PU 3, 55€ht/U) = 1 420 €

Soit un montant total HT de : 3524, 00 €

Montant TTC (TVA à 20%) 4 228.80 €

.../...

- Canton du Grand-Arbois, parcelles cadastrales n° LC 4, n° LB 5, n° LB 66, n° LB 87 & n° LB 89 ; dépressage dans une jeune pinède (Pins d'Alep, Brutia, Pignon), avec mise à distance des pins à 2m en tous sens afin d'obtenir une densité finale de 2 500 tiges/ha :

Superficie : 08ha 00a

- Dépressage manuel (PU 800€ht/ha) = 6 400 €
- Elagage 2m de hauteur (400€ht/ha) = 3 200 €
- Broyage des rémanents-tracteur- sur 06ha00a (PU 600€ht/ha) = 3 600 €
- Broyage des rémanents-manuel- sur 02ha00a (PU 920€ht/ha) = 1 840 €

Soit un montant total HT de : 15.040, 00 €

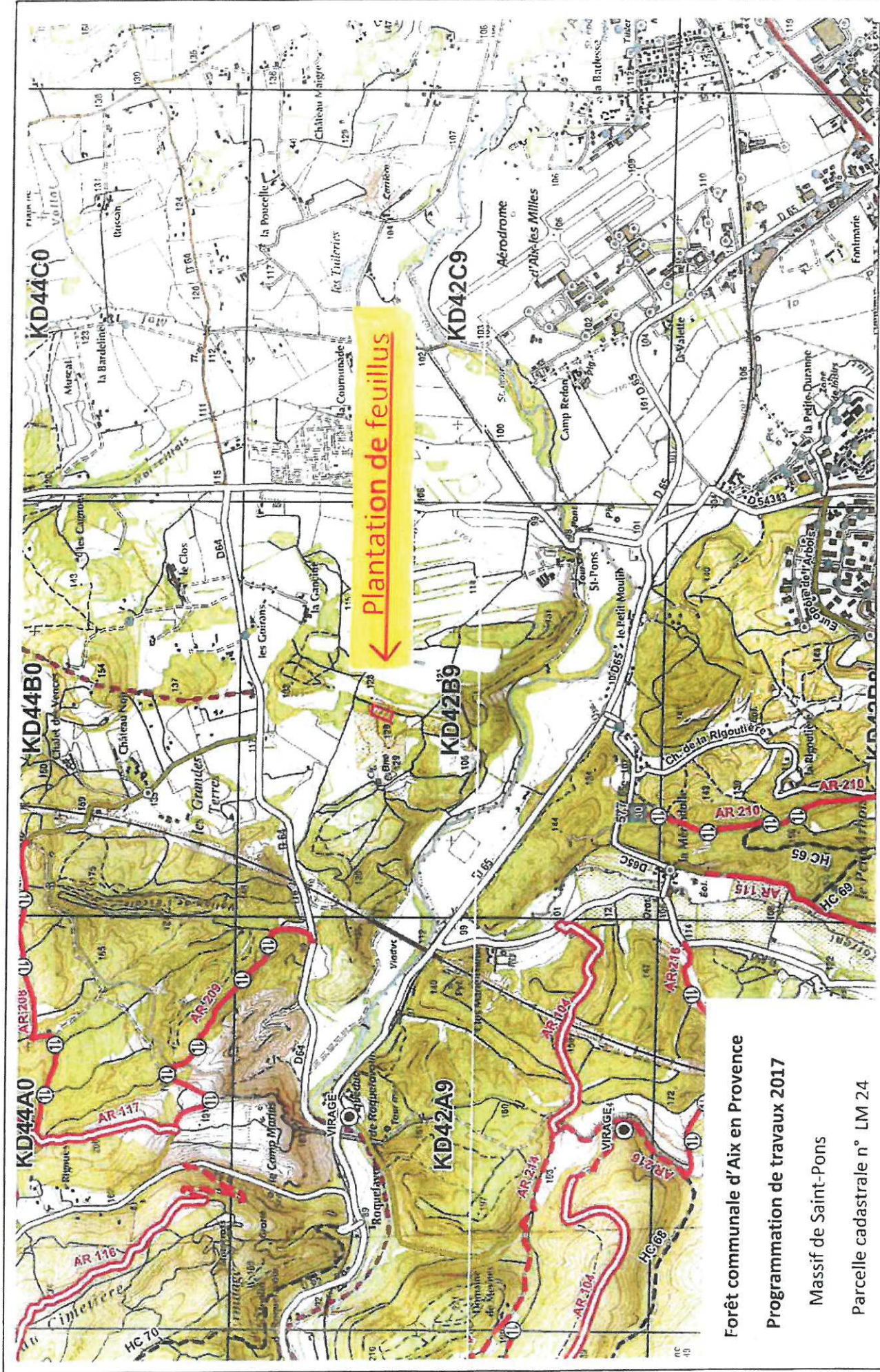
Montant TTC (TVA à 10%) 16.544, 00 €

=====

Montant total HT des travaux 2017 : 18.564, 00€

Montant TTC des travaux : 20.772, 80€

Fait à Gardanne, le 16 janvier 2017

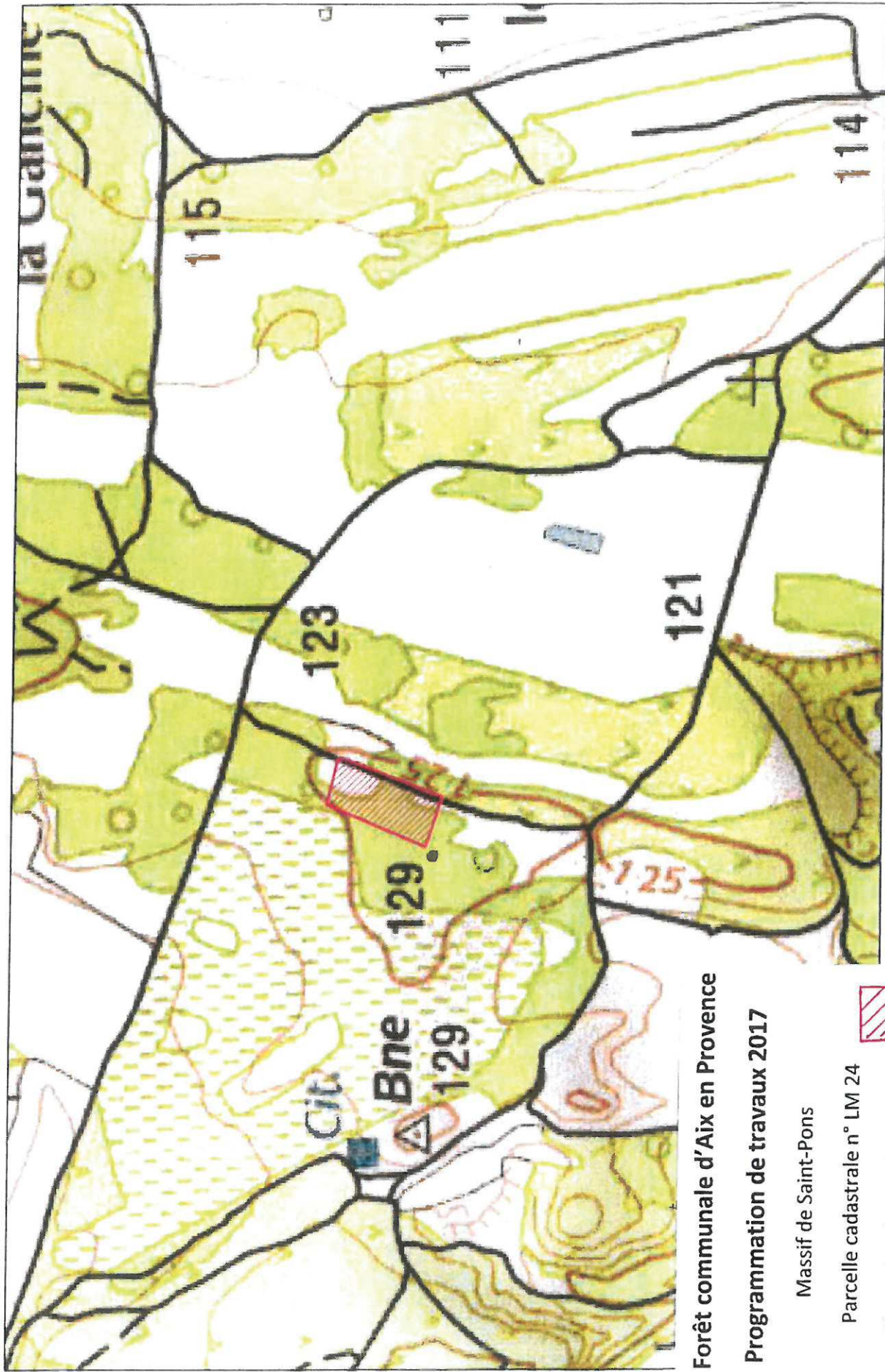


Plantation de feuillus



© IGN / ONF Toute reproduction interdite

- Forêt communale d'Aix en Provence
- Programmation de travaux 2017
- Massif de Saint-Pons
- Parcelle cadastrale n° LM 24
- Plantation de 400 feuillus 
- Superficie : 00ha 50a



Forêt communale d'Aix en Provence

Programmation de travaux 2017

Massif de Saint-Pons

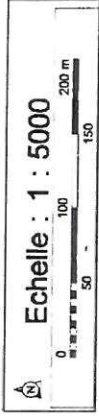
Parcelle cadastrale n° LM 24

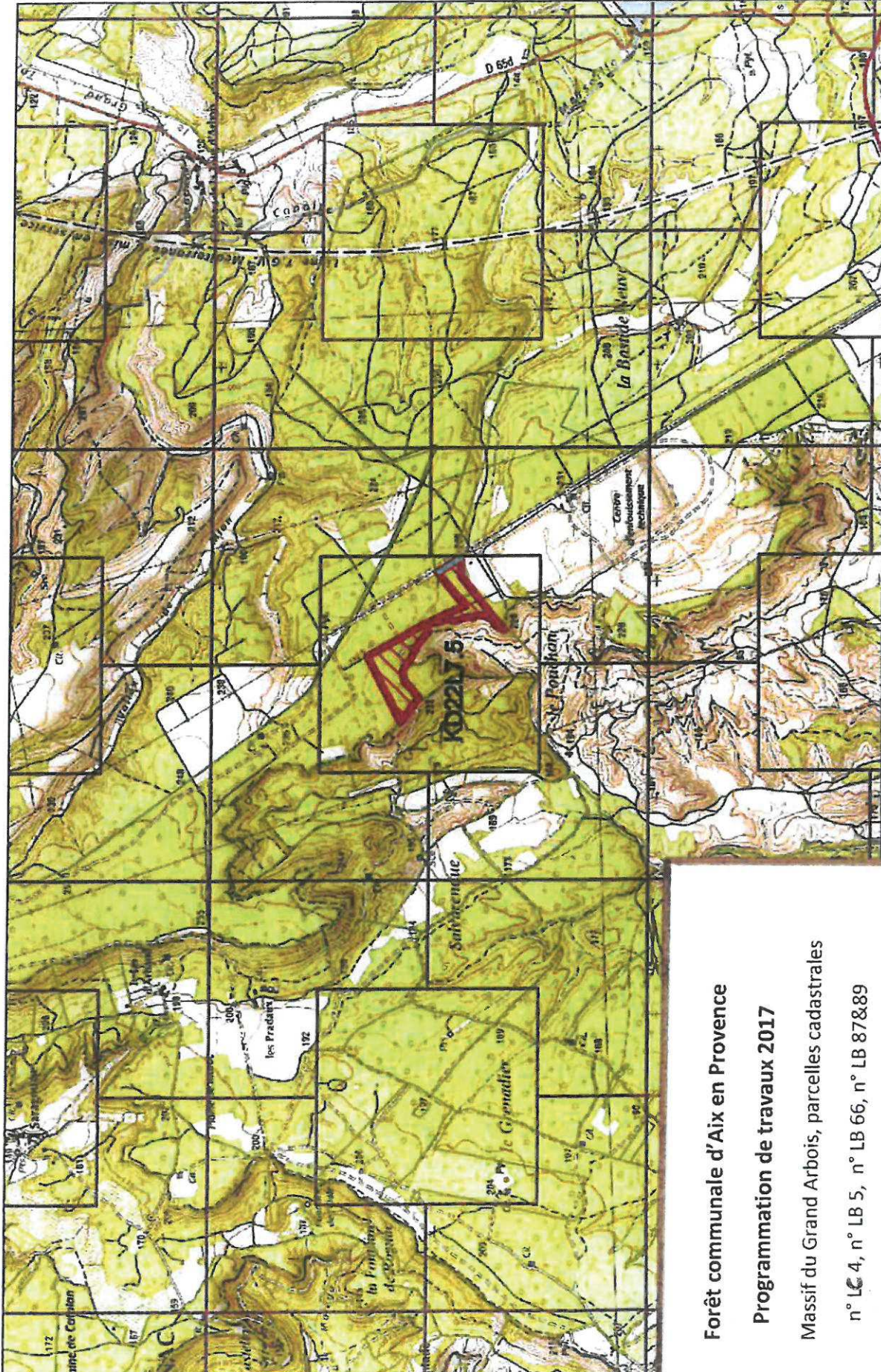
Plantation de 400 feuillus

Superficie : 00ha 50a



© IGN / ONF Toute reproduction interdite





Forêt communale d'Aix en Provence

Programmation de travaux 2017

Massif du Grand Arbois, parcelles cadastrales

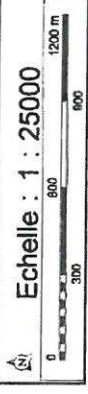
n° LC 4, n° LB 5, n° LB 66, n° LB 87&89

travaux de dépressage dans une jeune pinède

superficie : 08ha00a



© IGN / ONF Toute reproduction interdite





Forêt communale d'Aix en Provence

Programmation de travaux 2017

Massif forestier du Grand Arbois

Parcelles cadastrales n° LC 4, n° LB 5,

n° LB 66, n° LB 87 & 89

travaux de dépressage dans une



jeune pinède

superficie : 08ha 00a

© IGN / ONF Toute reproduction interdite

